



**Siège social :**

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis  
71210 TORCY  
Tél. : 03.73.55.03.35

## COMMISSION DES COMPETITIONS

### PV N°37 du 30/05/2023

Présents : MM. MATHEY, EUVRARD, CHAMBON, THIBERT, MOSCATO.

Excusé : M MORELE

### FMI

**La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.**

**La FMI est obligatoire pour les séniors garçons et filles, U18, U18F, U15, U15F, U13 et U13F**

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au District dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

### COURRIERS

**Mail de USBG, du 29/05/2023 :** demande d'information pour la saison prochaine

En ce qui concerne la question sur les arbitres, une réponse pourra être donnée après la réunion du statut de l'arbitrage ligue et district, après le 15 juin.

Pour les possibilités d'entente sénior, uniquement possible en D3 ou D4.

Pour les obligations d'éducateur, pour l'équipe de départementale 1 son tenu d'utiliser un éducateur titulaire du diplôme CFF3 certifié minimum.

Voir règlements District S et L.

**Mail de ST FORGEOT, du 30/05/2023**

Concernant la blessure d'un joueur, non mentionné sur la FMI.

Le nécessaire a été fait.

La commission regrette le comportement des deux équipes, et rappelle aux clubs a plus de sportivité et de respect à l'occasion d'un match (U15 D3).

La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

**Mail de LA CLAYETTE, du 27/05/2023 :**

La commission regrette le comportement de l'équipe adverse, et rappelle au club a plus de sportivité et de respect à l'occasion d'un match (U13 D3).

## CHAMPIONNAT FEMININ

**Match 25649661 U15F MONTCEAU FC – BLANZY FEM U15F D1 du 27/05/2023**

Forfait non déclaré dans les délais de MONTCEAU FC, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à MONTCEAU FC.

Amende : 80 € à MONTCEAU FC.

Dit le club Forfait Général.

**ERRATUM PV N° 36 du 25/05/2023**

**Match 25708487 EPINAC – DIGOIN D1F poule Haute du 29/05/2023**

Forfait déclaré dans les délais de DIGOIN, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à DIGOIN.

Amende : 260 € à DIGOIN.

Dit le club Forfait Général.

## CHAMPIONNAT JEUNES

**Match 25656040 U18 D2 DIGOIN FCA – JSTEL du 25/05/2023**

Forfait déclaré dans les délais de JSTEL la commission donne match perdu par pénalité 3/0 moins 1 point

Amende :30 € à la JSTEL

**Match 25649599 U13 D4F GJ ES NORD MACONNAIS – GJ FC MACON 6 du 06/05/2023**

Forfait non déclaré dans les délais de GJ FC MACON 6, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins 1 point à GJ FC MACON 6

Amende :40 € à GJ FC MACON 6

## FINALES COUPES DISTRICT

**RAPPEL**

Les finales de coupes auront lieu le Week end du 10 et 11/06/2023 à BOURBON LANCY.

**SAMEDI 10 JUIN**

FINALE U15 à 14 heure JS CRECHES- GJ-ES Nord MACONNAIS

FINALE U18 à 16 heure GJ-HLS- LA CLAYETTE

COUPE DEPARTEMENTALE à 18 heure SENNECEY le GRAND 3 / ST FORGEOT 2

**DIMANCHE 11 JUIN**

**FEMININE 10 heure :**

Match 1 JS CRECHES- TRAMAYES.

Match 2 MARMAGNE – EPINAC.

COUPE REX ROTARY à 14heure CONDAL / VITRY en CHAROLLAIS

COUPE CREDIT AGRICOLE à 16 heure LA CLAYETTE 2 / CHALON ACF 2

COUPE SPORT COMM à 18 heure RIGNY / LA CHAPELLE de GUINCHAY 2

**Les clubs premiers nommés sont recevant et devront venir avec leur tablette.**

**Le Président**  
EUVRARD Joel

**Le Secrétaire**  
MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football